

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-28 du 30 août 2023

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU USEES A PERTUCHAUD, BOIS
GESTIN ET KERVY – AVENANT N°1**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché alloti en 2 lots (canalisations et branchements, poste de refoulement) de travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Pertuchaud, Bois Gestin et Kervy ;
Vu la notification d'attribution des deux lots du marché en date du 11 avril 2023 ;

Considérant la nécessité de réaliser ou de modifier 10 branchements supplémentaires sur le secteur de Kervy, entraînant un avenant n°1 relatif au surcoût sur le lot 1 « Canalisations et branchements » du marché de travaux d'extension du réseau eaux usées ;

DECIDE

Article 1 : Le montant du lot 1 « Canalisations et branchements » est modifié par l'avenant n°1 au marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées.

Article 2 : Le montant du lot 2 « Poste de refoulement » du marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées reste inchangé.

Lot 1 : canalisations et branchements	223 790,00 € HT
Avenant n°1	24 768,00 € HT
Nouveau montant du lot 1	248 558,00 € HT
Lot 2 : poste de refoulement	74 500,00 € HT
Nouveau montant total du marché :	323 058,00 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

